



*Rapport d'activité
de l'Association des ingénieurs des ponts
et chaussées (AIPC)
pour 2009*

*Assemblée générale du 31 mars 2010
A l'institut océanographique*



SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT	3
REALISATIONS 2009	4
ACTIVITES ASSOCIATIVES.....	4
DEMARCHE STRATEGIQUE.....	7
ACTIVITE SYNDICALE.....	7
RELATIONS EXTERIEURES.....	10
COMMUNICATION.....	11
AGENDA DE L'ASSOCIATION.....	12
RAPPORT FINANCIER 2009	13
EXECUTION DU BUDGET 2009.....	13
BUDGET PREVISIONNEL POUR 2010.....	13
RESOLUTIONS	15
N° 1 : APPROBATION DU RAPPORT MORAL.....	15
N° 2 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER.....	15
ANNEXES	16
PCM : PLANNING REDACTIONNEL 2008 ET 2009.....	16
LES PROPOSITIONS DU GROUPE OSMOSE.....	17
COMPTE-RENDU DU TOUR DE FRANCE DU PRINTEMPS 2009.....	18
LETTRE AU CABINET DU PREMIER MINISTRE (23 FEVRIER 2009).....	20
LES REFORMES ADMINISTRATIVES.....	23



LE MOT DU PRESIDENT

Chère, cher camarade,



J'ai le plaisir de te livrer ce rapport d'activité de l'AIPC, dernier du nom.

En effet, si tu acceptes notre proposition, notre association disparaîtra aujourd'hui même au profit d'une nouvelle structure associative et syndicale ouverte à tous les membres de notre nouveau corps des ponts, des eaux et des forêts : mue naturelle en somme, tant notre activité rencontre de plus en plus volontiers celle de nos collègues du GREF et tant la fraternité d'armes que nos instances ont établie depuis quelques années avec le SNIGREF est forte.

Héritière du PCM créé en 1902, dont la revue *Pour mémoire* vient de dresser un panorama vivant de son siècle, l'AIPC entame donc une nouvelle étape de sa carrière. Mais avant de regarder l'avenir, qu'en est-il de l'année écoulée ? C'est l'objet de ce rapport.

Notre année 2009 a été marquée avant tout par la fusion, par décret du 10 septembre, de notre corps avec le GREF. Entre nous, nous avons par les rapports Osmose que notre dernière assemblée générale a ratifiés établi une position commune sur les questions clés de la formation et de la gestion de la ressource humaine. Certes, les textes d'application du décret de fusion ne reprennent que partiellement nos préconisations. Mais nous sommes convaincus que le mouvement se créant en marchant, elles finiront par trouver leur place. A côté de la création du nouveau corps, d'importantes réformes ont vu le jour (loi sur la mobilité dans la fonction publique) ou sont en gestation avancée (rémunération au mérite). Ces réformes, qui ont pour ambition de transposer dans l'administration des pratiques efficaces de l'entreprise, nous les évaluons à la lumière de notre expérience de l'une et de l'autre. Il y a en elles d'excellentes idées, et d'autres plus discutables. Nous restons vigilants et appelons les autorités compétentes au dialogue.

Au-delà des thèmes d'organisation du corps traités par Osmose, nous avons continué à participer au débat d'idées à partir de nos expériences professionnelles. *PCM* a publié 9 numéros dont le dernier, sur le Maroc, est préfacé par le Conseiller spécial du Roi Mohammed VI et signé de cinq ministres de son gouvernement, tous les six anciens élèves de notre Ecole des ponts. Après les métiers du développement durable en 2007 et la croissance en 2008, notre AG 2009 s'est penchée sur la question du rôle de l'Etat en temps de crise. Hubert Védrine, Thierry de Montbrial et notre table ronde ont brillamment traité de ce sujet qui rencontre notre vieille expérience.

A la faveur de notre fréquentation du SNIGREF, nous avons pu aller à la rencontre de nos camarades éloignés dans un nouveau Tour de France auquel ont participé 110 camarades « ponts » et 140 « GREF ». Notre action syndicale elle-même s'est enrichie des tours de table traditionnellement organisés par le SNIGREF avant les CAP avec les autres organisations.

Dans un monde de plus en plus tenté par le repli sur soi, le jeu collectif que nous pratiquons à l'échelle de notre corps devient une vraie valeur sociale et économique qu'il serait déraisonnable de dénigrer. Sachons la faire vivre. Notre association n'a pas d'autre ambition que d'être un lieu pour ce faire.

Bien sincèrement à toi.

Thierry DUCLAUX



REALISATIONS 2009

ACTIVITES ASSOCIATIVES

Gestion des carrières et essaimage

Au cours de l'exercice écoulé, l'AIPC a poursuivi ses activités de conseil en orientation professionnelle et d'aide à la mobilité. Ces services s'adressent à l'ensemble des ingénieurs des ponts en situation de mobilité, qu'ils appartiennent au secteur public (Etat et Collectivités territoriales), au secteur privé ou encore au secteur parapublic. Ces trois catégories occupent chacune un tiers environ de l'activité de l'AIPC dans le domaine.

Les services proposés par l'AIPC se classent en trois catégories :

1. Conseil : Comment bien gérer sa carrière ? Quels sont les parcours professionnels les plus valorisés ? Doit-on passer du public au privé ? Quand cela ? Quels profils les collectivités territoriales recherchent-elles ? Comment revenir dans le secteur public ? Etc.
2. Aide à la mobilité : mise en relation avec de grandes entreprises employeuses, présentation à des cabinets de recrutement de haut niveau, propositions de postes, sur des listes publiques ou confidentielles, etc.
3. Débats et réflexions collectives sur des secteurs professionnels particuliers, comme celui des collectivités locales qui a été au menu d'un colloque le 29 avril 2009 (cf. ci-dessous).

En ce qui concerne l'essaimage, la fin de 2009 et le début de 2010 sont marqués :

- Dans le secteur privé, par un étiage prolongé, dû bien évidemment aux effets de la crise économique. Les passages du secteur public vers le secteur privé demeurent rares, tout au moins pour ceux des mouvements qui sont connus de l'AIPC.
- Dans le secteur des collectivités territoriales, par une activité plutôt soutenue, à peine ralentie au début de 2010 par la perspective des élections régionales de mars.

L'AIPC a ouvert en 2007, sur son site web (<http://aipc.ponts.org>), un « espace carrières » rassemblant différents outils utiles aux personnes en situation de mobilité (liens vers des organismes compétents, listes d'offres d'emploi, documentations diverses, etc.). Il comprend notamment une page d'« offres d'emplois spécifiques ». Cette page d'offres spécifiques semble très appréciée, puisque le nombre de visites atteignait fin 2009 le rythme de 9 000 par an, ce qui représente une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. En moyenne, un ingénieur des ponts en activité se rend sur ce site plus de quatre fois par an. Les offres autrefois disponibles sur le site du ministère ayant disparu, le site de l'AIPC demeure la seule référence spécifiquement adaptée aux ingénieurs des ponts en situation de mobilité.

L'AIPC a poursuivi en 2009 ses opérations d'initiation à l'« accompagnement professionnel individuel » (appelé également *coaching*). Le nombre d'ingénieurs des ponts bénéficiaires s'élève à six, soit un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente (15). Le coaching s'applique de manière générale aux personnes qui se posent des questions sur leur orientation ou qui cherchent à valoriser au mieux leur expérience professionnelle. L'initiative de l'AIPC, conduite avec un cabinet spécialisé, vient en complément des opérations de plus grande envergure lancées par la DRH du ministère de l'écologie.

Les indicateurs ci-après concernent la période mars 2004 à février 2010, et les stocks indiqués sont ceux à fin février 2010. Bien entendu, ces données ne concernent que les ingénieurs des ponts s'étant manifestés auprès de l'AIPC :



Indicateur	févr-10
Nombre de CV en base de données	513
IPC ayant rencontré l'AIPC	417
Ingénieurs des ponts intéressés par les secteurs public et parapublic	328
Ingénieurs des ponts intéressés par le secteur privé	235
Ingénieurs des ponts intéressés par les collectivités territoriales	257
Mouvements d'ingénieurs des ponts effectués avec le concours direct de l'AIPC	67

Cabinets ministériels

Dans les cabinets ministériels, la période a connu des mouvements frictionnels naturels. Au total, en octobre 2009, il y avait 22 ingénieurs des ponts en cabinet, dont 2 directeurs, 2 adjoints et 2 conseillers techniques à Matignon. L'AIPC a organisé le 12 octobre un dîner amical à leur attention. La plupart d'entre eux ont répondu à son invitation.

Jeunes promos

L'AIPC a été présente à la rentrée de la promo Ponts 2011, le 11 septembre 2009, et à la réunion de présentation du corps à l'X, le 6 octobre. En partenariat avec le SNIGREF, elle a reçu la promo IPEF 2011 le 3 décembre pour un pot amical dans les locaux de l'ENGREF et a participé à une réunion d'échanges organisée par celle-ci, en présence des responsables de l'administration, le 8 décembre.

L'AIPC a poursuivi en 2009 son opération parrainage, dont l'objet est de permettre aux ingénieurs des ponts qui en expriment la demande de bénéficier de l'expérience d'un camarade plus ancien, qui accepte d'être son parrain, par les conseils tant professionnels que personnels que celui-ci pourra lui apporter dans le déroulement de sa carrière, de façon peu formelle. Elle a conduit des actions de relance auprès des générations les plus jeunes, en particulier celles présentes à l'école. Plusieurs binômes filleul - parrain ont pu ainsi se former sous l'égide de l'association.

Groupe des retraités

Le suivi de la réforme des retraites

L'AIPC a participé à la création, effective en 2009, de l'Union des Hauts Fonctionnaires Retraités (UHFR) par transformation en union d'associations de l'ex-groupe Fougier constitué au lendemain de la réforme des retraites de 2003.

2009 a été une année de transition entre le système de revalorisation annuelle des retraites mis en place en 2003 et celui qui est issu de la loi de décembre 2008, après constat des difficultés d'application des dispositions antérieures.

Si les conditions dans lesquelles la revalorisation de 2009 a été décidée restent nébuleuses, le niveau de cette revalorisation peut être considéré comme conforme à l'esprit de la réforme de 2003 dans la mesure où le pouvoir d'achat est maintenu.

Pour 2010, au moment de la rédaction du rapport moral, il est encore trop tôt pour porter une appréciation sur des décisions qui n'interviendront qu'en deuxième quinzaine de mars. Toutefois, au vu des éléments disponibles, la revalorisation des pensions devrait se situer entre 0,75 et 1,2 %.

Le sujet de travail majeur de nos représentants à l'UHFR (Hervé Lamaury et Dominique Bouton) portera sur les réformes envisagées cette année et leur impact sur la situation des camarades du corps, retraités actuels ou futurs.

Nous surveillerons particulièrement les évolutions touchant à un éventuel alignement des pensions de reversions sur le privé ainsi que les modalités de calcul des pensions, si elles devaient être modifiées.

Les voyages du groupe des retraités

La moindre disponibilité de Pierre Boulesteix, qui assurait l'organisation de ces rencontres, n'a pas permis leur poursuite en 2009. Nous sommes à la recherche d'un jeune retraité disposant d'un peu de



temps auquel Pierre souhaite transmettre son savoir-faire pour permettre le redémarrage de cette activité très appréciée des collègues.

Et après la fusion...

Hervé Lamaury et Dominique Bouton réfléchissent d'ores et déjà aux propositions à faire au futur conseil d'administration de la structure commune en direction des retraités des deux corps d'origine... en attendant les IPEF retraités.

Groupes professionnels et divers

Le groupe IPC notoriété a été relancé par Bruno Angles, au cours d'un dîner à la Maison des X, le 10 mars 2009. Ce groupe rassemble une vingtaine d'ingénieurs des ponts en fonction à des postes de haute responsabilité dans le secteur privé. Après sa réunion de lancement, le groupe a tenu trois rencontres à dîner, chez Oseo à l'invitation de François Drouin, chez Eiffage à l'invitation de Jean-François Roverato, et chez Veolia à l'invitation d'Antoine Frérot.

Tour de France

A l'approche de l'AG du 23 juin 2009, l'AIPC et le SNIGREF ont fait un Tour de France à la rencontre de leurs adhérents. Les quinze étapes de ce périple (dont deux à Paris, dont l'une pour la jeune promo, et une à Bruxelles) leur ont permis de dialoguer avec près de 250 camarades dont 110 ingénieurs des ponts. La rencontre avec la promo 2010 a permis à nos plus jeunes camarades d'entendre le témoignage de leurs très jeunes anciens, des promos 04 à 08, fraîchement passés « de l'autre côté du miroir ».

La note jointe en annexe donne la mémoire de cet évènement.

Services aux adhérents

L'AIPC a adhéré à l'ADOSOM (Association des œuvres sociales d'outre mer), qui offre des séjours à des tarifs très intéressants dans ses hôtels de Cannes et Menton.

L'AIPC offre un relais vers des plates-formes de services telles que :

- ✓ La Société amicale des ingénieurs des ponts et chaussées (SAIPC) : présidée par Hubert Peigné, la SAIPC consent un microcrédit (2 k€ en moyenne) à des familles de camarades corpsards ou civils en difficultés et à des élèves, étrangers notamment, dans le cadre de leurs études et stages ; le montant des prêts consentis annuellement par la SAIPC est de l'ordre de 20 k€ ;
- ✓ L'assistance juridique GMF : accessible aux adhérents à Ponts Alliance (donc à ceux de l'AIPC, en vertu de la convention liant les deux associations) et à l'AX, l'assistance juridique de la GMF aide les intéressés à assumer les procédures judiciaires auxquelles ils sont exposés ; à noter que ce service n'est accessible qu'à ceux qui font l'objet de poursuites judiciaires, et non à ceux qui décident d'engager un contentieux ;
- ✓ Le crédit X Mines ;
- ✓ Le plan d'épargne retraite et prévoyance (PERP) APERF.

Manifestations ouvertes

L'AIPC a organisé, le 29 avril 2009, en partenariat avec la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Paris-Ile de France, un colloque intitulé « Collectivités territoriales, CCI et Ingénieurs des ponts et chaussées », qui s'est tenu dans les salons de Chambre de commerce et d'industrie de Paris. L'hôte de marque en était M. Alain Juppé, ancien Premier ministre, maire de Bordeaux. Trois autres grands élus participaient aux débats : MM. Yves Krattinger, sénateur, président du Conseil général de Haute-Saône, Pierre-André Périssol, ancien ministre, maire de Moulins (et ingénieur des ponts), et Rémi Pavros, maire de Maubeuge. Les discussions étaient organisées en deux tables rondes, portant sur le développement durable et la gestion sous contrainte. Les participants ont souligné le rôle



croissant que joue l'ingénieur dans le traitement des questions toujours plus complexes et pointues qui se posent aujourd'hui aux élus.

DEMARCHE STRATEGIQUE

Groupe Osmose

Les deux rapports du groupe Osmose, sur la formation et la GRH du corps, fruits de l'audition de responsables d'entreprises ou d'institutions académiques ou administratives confrontées avant notre corps aux contraintes de la mondialisation et de l'ouverture des carrières, ont été approuvés par le Comité de l'AIPC comme par le Conseil d'administration du SNIGREF. Ils ont été transmis aux services du Premier ministre et aux autorités de tutelle du corps, respectivement le 23 février et le 4 mai 2009.

Les préconisations de ces rapports, sur des sujets clés pour la réussite de la fusion, ont été le leitmotiv des contributions de l'AIPC et du SNIGREF aux réunions de concertation organisées par l'administration.

ACTIVITE SYNDICALE

CAP

En tant que syndicat représentatif des intérêts des ingénieurs des ponts et chaussées, l'AIPC siègeait à la Commission administrative paritaire (CAP) des ingénieurs des ponts et chaussées, présidée par le ministre chargé de l'écologie (MEEDDM). Elle y disposait de 4 élus sur 6, les deux autres élus l'étant au titre de la CFDT. Suite aux départs des élus du grade d'ingénieur général, il a été nécessaire de compléter la représentation syndicale par tirage au sort parmi les titulaires de ce grade.

La fusion des corps des Ponts et du GREF a conduit à prolonger les mandats des membres de chacune des CAP (ex CAP IPC et ex CAP IGREF) qui ont siégé conjointement à compter de l'automne 2009. La tenue de nouvelles élections est programmée à la rentrée 2010 après la nomination à l'été 2010 des premiers ingénieurs généraux de classe exceptionnelle, chaque grade devant en effet être représenté à la CAP.

La CAP s'est réunie à quatre reprises en 2009 :

1. le 9 février (mutations) : l'ordre du jour a porté sur les mutations dans les différentes maisons d'emploi. Une information a également été faite sur l'attribution des bonifications au titre de l'année 2007 ainsi que sur la fusion IPC/ IGREF. Le corps des IPC bénéficiant d'une enveloppe de points suffisante, un mois de bonification a été attribué à chaque agent (en excluant les IGPC et les agents au dernier échelon de leur grade). L'AIPC a également demandé qu'une information sur la réorganisation régionale de Météo France soit faite à une prochaine CAP.
2. le 25 mai (mutations) : l'ordre du jour a porté sur les mutations dans les différentes maisons d'emploi, sur l'intégration d'un travailleur reconnu handicapé dans le corps des IPC et sur le détachement entrant d'un lieutenant-colonel. Une nouvelle information y a été faite sur la fusion IPC/ IGREF. L'AIPC a signalé que les documents de la CAP avaient été transmis trop tardivement, moins d'une semaine avant la date de la CAP.
3. le 16 octobre (mutations) : a siégé la première CAP en formation conjointe des anciens corps des ponts et des eaux et des forêts. Y a donc été approuvé le règlement intérieur de cette nouvelle instance, préfigurant la future CAP des IPEF. Une information générale y a été faite sur la mise en place du corps des IPEF. L'AIPC a demandé à cette réunion que le système de pré-CAP pratiqué au MAAP soit généralisé et étendu au MEEDDM afin de permettre une meilleure information bilatérale et un meilleur suivi des dossiers des agents. Cette demande a été depuis lors concrétisée par l'administration. La première CAP mutations 2010 du 22 février a été en effet précédée d'une pré-CAP le 16 février.
4. le 11 décembre (avancements) :



- ✓ une quarantaine de camarades IPC ont été proposés pour promotion au grade d'ICPC en 2009, 31 au grade d'IG et 9 au grade d'IG de classe exceptionnelle, les ex-IGREF bénéficiant concomitamment d'un coup de pouce significatif à titre de rattrapage catégoriel,
- ✓ les arrêtés des TA 2010 sont parus au BO MAAP du 4 février 2010.

On notera que le taux pro/pro (nombre de promus sur nombre de « promouvables », c'est-à-dire justifiant de l'ancienneté requise au titre du décret) pour la promotion au grade d'IG est en repli régulier depuis la fusion de 2002 (où il avait atteint 25 %). Il n'est plus, en 2010, que de 11 % (31/288). L'objectif à terme est 15 %.

Afin de préparer au mieux cette CAP avancements, l'AIPC a contacté l'ensemble des membres du corps pour leur demander de contacter la permanence en cas de suivi particulier à effectuer.

Les documents pertinents sont en ligne sur le site de l'AIPC, à la rubrique Activités syndicales.

Alertée par des camarades, l'AIPC a saisi la DRH lors des pré-CAP pour de la gestion personnalisée de dossiers.

CTP et autres instances

L'AIPC siège également, depuis sa création en 2005, au Comité technique paritaire spécial (CTPS) du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Elle siège également au CTP de la DGPR.

Réunions de concertation avec l'administration

En 2009, l'AIPC a participé à trois réunions de concertation avec les organisations syndicales représentatives du corps des ponts, des eaux et des forêts organisées par les secrétaires généraux des deux ministères de tutelle :

1. le 20 février puis le 30 avril : à propos du projet d'arrêté sur la formation.
 - L'AIPC y a pris acte de ce que le projet de décret ne permettait pas (en 2 ans) le doctorat, et suggéré en conséquence que l'employeur s'attache à concevoir des premiers postes ainsi diplômants ; suggéré que dans cette perspective, l'administration soit un peu plus directive dans le placement de ses jeunes (notamment dans des postes doctorants tels que ceux que proposent l'IGN ou le CEMAGREF) ; et, appuyé par les autres organisations, appelé à une plus grande transparence dans la cotation des postes et l'attribution de la « note de gueule ».
 - L'administration a incidemment annoncé l'introduction, dès 2010, de la Prime de fonction et de résultat (PFR) et rappelé que l'alignement catégoriel après fusion se ferait par le haut, des GR sur les PC, avec des taux promus/promouvables (pro/pro) élevés pendant quelques années pour permettre le rattrapage.
2. le 9 octobre : pour un balayage général de la réforme :
 - Election à la CAP des IPEF : annoncée alors pour le début 2010 ; l'AIPC a insisté pour une plus grande transparence, notamment en matière de publicité des postes vacants, et a plaidé pour l'instauration d'une pré-CAP comme il est de règle au MAAP ;
 - Avancement, charte de gestion : la question de l'alignement vers le haut en 3 à 5 ans des taux pro/pro, actuellement de 25 % pour les ICPC, et de 14 % pour les IGPC (NB : il était de 28 % en 2002), contre 15 % pour les ICGREF et 7 % pour les IGGREF, a été évoquée ; l'administration s'est déclarée favorable sur le principe, l'objectif étant d'atteindre les objectifs de gestion des IPC, soit 10 ans d'ancienneté (11 pour les X, 7 à 8 pour les promotions internes) pour passer IC, et 25 ans en moyenne pour le passage à IG, déclarant toutefois attendre l'avis du Budget ;
 - Gestion administrative du corps : avec l'annonce de la création d'un service à compétence nationale confié à Jacques Salhi et d'une procédure de choix des agents à promouvoir sous



- l'égide des secrétaires généraux en présence, côté MEEDDM, du CGEDD et de ses MIGT, et des directeurs généraux pour l'administration centrale (les agents détachés étant suivis par des référents *ad hoc* au sein de ces groupes) ;
- Le régime indemnitaire : avec la création annoncée, par décret simple, au 1^{er} janvier 2010, d'une Indemnité de performance et de fonction (IPF) ; l'administration a assuré que personne n'y perdrait la première année ; les organisations syndicales se sont étonnées de n'avoir été à ce jour informées de rien ; la cotation des postes a été évoquée comme un chantier à entreprendre ;
 - Le recrutement : les chiffres de 65 nouveaux IEPEF ou IPEF en 2010 (contre 93 en 2009), dont 13 à 14 recrutements par concours interne, et 8 sur liste d'aptitude, soit 32 % de recrutement interne, ont été annoncés ;
 - La formation : l'AIPC a rappelé les propositions du groupe Osmose, et demandé qu'il en soit tenu compte nonobstant le choix fait d'une formation réduite à deux ans ; le SNIGREF pour sa part a plaidé pour des temps en commun au cours de la scolarité.
3. le 10 novembre : sur l'arrêté formation : avec l'explicitation du mécanisme d'orientation des ingénieurs élèves dans l'une ou l'autre des deux Ecoles sous l'égide d'une Commission d'orientation et de validation (COV) consultative.

Activités intercorps : G 16

Les activités intercorps sont exercées par le Groupe des Associations de la Haute Fonction Publique (G 16). Avec la cooptation en son sein, au printemps 2008, de l'Association des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration, le G 16 est composé, à partir du noyau initial augmenté de l'association des IGA (introduite en 2008) et à la suite de la fusion le 2 février 2009 du syndicat des mines et de l'association des télécoms, de 14 Corps réunissant la quasi-totalité de la haute fonction publique administrante et de 2 fédérations intercorps, l'Association des anciens élèves de l'ENA et la Fédération des Grands Corps Techniques de l'Etat (FGCTE), constituant ainsi une structure à 16.

Le G 16 est présidé depuis l'origine par son fondateur, Jean Poulit, ancien président de l'AIPC. L'AIPC y est représentée par Anne Bernard-Gély.

L'AIPC, avec le G 16, s'est félicitée de la publication au début de l'année 2009 (mise en ligne le 27 mars) du rapport de MM. Jean-Martin Folz et Daniel Canepa sur la place de l'ingénieur dans les services de l'Etat. Elle note avec satisfaction son choix sémantique en faveur du « haut fonctionnaire de formation scientifique et technique » que ses membres incarnent.

Le G 16 a poursuivi ses travaux selon les approches suivantes, qui intéressent l'AIPC :

- reconnaissance par voie de décret d'un cadre commun pour la haute fonction publique administrante ;
- demande que soit pourvu le poste de secrétaire général pour l'administration créé dans les services du Premier ministre ;
- demande d'une juste rémunération des jours ARTT non pris ;
- expression des « racines professionnelles » et « vocations » des différents corps.

Le G 16 a reçu Frédéric Aladjidi, DGAFP adjoint, en février 2009. Il a rencontré François-Daniel Migeon, DGME, le 24 mars, Sébastien Proto, directeur de cabinet de M. André Santini, secrétaire d'Etat à la fonction publique, le 14 avril, et Jean-Paul Faugère, directeur de cabinet du Premier ministre François Fillon, le 10 septembre. Il a tenu une longue réunion de travail avec Brigitte Jumel, de la CFDT fonction publique, et ses collègues, le 9 juillet.

La présence de l'AIPC au G 16 lui permet de rester proche des corps qui connaissent des évolutions analogues aux siennes, tels que Mines – Télécoms, fusionnés le 20 janvier 2009 et dont les syndicats ont fusionné dans la foulée.



Collaboration avec le SNIGREF

Les relations avec le Syndicat national des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (SNIGREF), syndicat majoritaire chez les IGREF, membre du G 16, sont devenues fraternelles et quasi osmotiques en 2009. L'année s'est ouverte sur quatre événements marquants :

1. la présentation d'une candidature conjointe à l'élection des représentants du personnel aux Comités techniques paritaires spécialisés (CTPS) des grandes directions du MEEDDAT, le 3 février, laquelle a permis une représentation des IPEF au CTPS de la DGPR ;
2. la diffusion des deux rapports du groupe Osmose, sur la formation et la GRH dans le nouveau corps ;
3. des démarches communes auprès des autorités administratives : lettre au cabinet du Premier ministre le 23 février 2009 demandant « une formation reconnue, de haut niveau », « une gestion dynamique et moderne des compétences individuelles et collectives » et « une attractivité réelle par un solide statut et une rémunération valorisante » ;
4. un Tour de France conjoint à la rencontre de leurs adhérents, ouvert le 4 mai 2009 à Lille à l'initiative d'Aldo Massa et bouclé en une quinzaine d'étapes dont une à Paris le 14 mai en présence des deux présidents.

Le 6 juillet, un groupe mixte, « Osmose vocations », commençait à plancher à la demande des deux organisations sur un projet de corps dans ses composantes fondamentales : manifeste, réflexion sur les racines professionnelles et les vocations du futur corps commun.

Le 11 septembre, nous étions ensemble à l'Ecole des ponts pour y accueillir la nouvelle promo d'ingénieurs élèves des ponts et chaussées... Le décret créant le corps des ponts, eaux et forêts était alors signé de la veille, mais il ne devait être publié au JO que le lendemain.

Le 2 décembre, se tenait la première réunion conjointe du Comité de l'AIPC et du Conseil d'administration du SNIGREF.

RELATIONS EXTERIEURES

Avec les institutions publiques, dans le cadre de la fusion Ponts / GREF

Le processus la modernisation de l'Etat a connu en 2009 un rythme toujours soutenu, dont les temps forts ont été :

- la promulgation de la loi du 3 août sur la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique ;
- la publication du décret du 10 septembre relatif au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
- la publication d'importants décrets de réforme de l'Etat : sur les emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat (30 mars), sur les SGAR (25 mai), et créant la Prime de fonction et de résultat (PFR) des cadres dirigeants (9 octobre).

L'AIPC et le SNIGREF ont adressé le 23 février 2009 une lettre au cabinet du Premier ministre (ci-jointe) pour souligner les conditions de succès de la fusion en termes de gestion de la ressource humaine du corps.

A la lumière d'affaires touchant à l'affectation en premier poste de jeunes camarades, l'AIPC a noté que l'administration gestionnaire n'est pas toujours armée pour bâtir des propositions attractives, dans l'intérêt bien compris de ses jeunes recrues comme d'elle-même. Elle plaide, dans l'esprit d'ouverture qui est celui de la loi « mobilité », pour une ouverture plus claire à l'essaimage dans le secteur parapublic et les collectivités territoriales dès les premiers postes.

Au niveau du MEEDDM, l'AIPC est membre du groupe quadripartite Ministère / CGEDD / ENPC / AIPC créé en 2004 à l'initiative de l'AIPC en vue de mettre en place un dispositif de gestion stratégique et personnalisé du corps et présidé par Jean-Yves Belotte, président de section au CGEDD.



Au cours de l'année 2009, elle a participé de façon active à ces réunions bimestrielles de concertation sur la gestion du corps, qui donnent lieu à un échange d'informations et d'idées sur la formation des ingénieurs des ponts, sur les perspectives d'emploi dans les secteurs public, parapublic et privé, sur les questions générales touchant à leur carrière et qui, plus largement, permettent un échange de vues sur les bonnes pratiques de gestion et sur les réflexions stratégiques.

Avec Ponts Alliance

Au titre de la convention signée entre nos deux associations le 13 décembre 2007, Ponts Alliance continue d'ouvrir largement ses activités et ses services aux membres de l'AIPC. Pour l'essentiel, il s'agit de l'accès :

- Aux groupes professionnels. Les groupes « *Conseil et management* », « *Télécoms – Informatique* », « *Gestion – Finance* », « *Construction et aménagement* », « *Immobilier* », « *Ponts au féminin* » avec Michèle Cyna ou encore « *XMP Entrepreneur* » et « *XMP Business Angels* » sont au nombre des plus actifs.
- Aux groupes géographiques. A l'international, certains d'entre eux ont vocation à devenir communs avec d'autres associations membres de ParisTech Alumni.
- Aux ateliers carrières. Ceux-ci sont fortement fréquentés par les membres de l'AIPC et abordent des thèmes divers tels que « *Réussir à l'international* », « *20 erreurs à ne pas commettre dans une négociation* », « *Vous avez 45 ans et plus* » etc.

Ponts Alliance et la SCI « Maison des Ponts » sont parvenus à financer et à achever la première phase de travaux destinée à aménager les salles de formation de la Maison des Ponts ainsi que l'accessibilité de certains de ses locaux. Ce financement, d'un total de 1,7 million d'euros, s'est appuyé pour près d'un million d'euros sur des dons collectés auprès des entreprises et des camarades. La Maison des Ponts offre aujourd'hui un potentiel de 9 salles de formation et de réunion ouvertes à l'AIPC en fonction de leur disponibilité.

L'enquête emploi réalisée en 2009 par Ponts Alliance a mis en évidence un taux de camarades hors poste inférieur à 4 % pour l'ensemble des promotions interrogées. Les effets de la crise financière sur notre communauté, si elle est sensible, demeurent donc néanmoins mesurés. La typologie des camarades suivis a cependant évolué vers un plus grand nombre de personnes en situation de licenciement et de préparation de transaction. Les opportunités professionnelles diffusées par Ponts Alliance et, plus largement par www.manageurs.com, sont accessibles aux membres de l'AIPC.

Au chapitre des relations internationales, 2009 a été le cadre d'un rapprochement de nos associations avec l'Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées du Maroc. Une convention a été signée entre les trois associations afin de favoriser des échanges réguliers entre celles-ci.

L'annuaire papier demeure une production commune des deux associations avec l'appui de FFE, notre régie publicitaire.

Enfin, Ponts Alliance a poursuivi en 2009, son implication dans le Comité de rédaction de PCM et certains de ses membres ont pris en charge la conception de plusieurs numéros.

En 2009, le Comité de Ponts Alliance comptait 4 membres du Comité de l'AIPC sur un total de 24 administrateurs.

COMMUNICATION

PCM

L'année 2009 a été marquée par un désir d'ouverture de la revue, ouverture à de nouveaux auteurs et à des thèmes d'actualité. Deux volets ont été consacrés à l'énergie sous l'angle consommation et production, les défis de l'ingénierie à la française, l'or bleu consacré aux débats du sommet mondial de l'eau d'Istanbul, ou encore une analyse des plans de relance dans le monde en partenariat avec le département sciences économiques, gestion et finance de l'Ecole des Ponts.



Un numéro *Maroc horizon 2020* réalisé avec l'Amicale des ingénieurs des ponts marocains s'est attaché à analyser les plans de réforme ambitieux engagés par le pays. Le réseau des ingénieurs des ponts marocains a été la colonne vertébrale de ce numéro, préfacé par M. Belfkih, conseiller spécial du Roi Mohammed VI, et riche de la signature de cinq ministres du gouvernement marocain, tous anciens élèves de l'Ecole des ponts de Paris. La sortie de ce numéro a été l'occasion d'une soirée à l'Ambassade du Maroc à Paris, le 17 décembre 2009, placée sous le signe de l'amitié franco-marocaine. Il faut également signaler que ce numéro a été diffusé à plus de 4 000 exemplaires sur le territoire marocain.

La demande sur l'ensemble de ces numéros a été forte, le stock est pratiquement épuisé.

Tous ces numéros seront progressivement mis en ligne sur le site <http://aipc.ponts.org>. En effet, l'AIPC a poursuivi, grâce à son prestataire André Anglade, son travail de numérisation et offre en ligne depuis 2009 un siècle d'archives de PCM remontant à son origine en 1904. Grâce à son double moteur de recherche (par mots clés et par sommaire), des promenades historiques, curieuses, insolites, permettent de balayer l'histoire de notre corps depuis son origine. Un article consacré à ce travail, signé d'André Anglade et Michel Rostagnat, est paru dans le numéro de février 2010 de la revue *Pour mémoire* éditée par le Comité d'histoire du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Site web et Newsletter

On signale peu de changements structurants sur le site web lancé en 2007, mais une amélioration de l'ergonomie pour permettre une meilleure navigation parmi les différentes rubriques.

Les forums de discussion ont été relancés, notamment pour nourrir les réflexions à l'occasion de la fusion du corps des ponts avec le corps des IGRF.

La newsletter s'en est faite largement l'écho également dans ses éditions. @ipc est envoyée à plus de 3 000 destinataires, membres du corps ou partenaires institutionnels ou amicaux.

Les connexions sur le site <http://aipc.ponts.org> et plus généralement sur le portail www.ponts.org sont en forte progression.

Publications

L'AIPC a publié en septembre 2009 la deuxième édition de son Annuaire du corps des ponts, successeur de l'« annuaire des carrières » de 2006. Cet annuaire rappelle la carrière complète d'un peu plus de la moitié des ingénieurs des ponts. Il donne une bonne idée de la situation professionnelle de l'ancien corps des IPC, très peu de temps avant la fusion avec le corps du GREF.

A la demande du bureau, le président de l'AIPC a publié une courte tribune dans *Les Echos* du 25 mai sous le titre *De l'utilité du « corps des Ponts »*.

AGENDA DE L'ASSOCIATION

Assemblée générale

Elle reste le temps fort de la vie de l'association.

En 2007, le choix avait été fait de sortir pour la première fois du cadre de l'Ecole des ponts et du ministère pour se transporter en un lieu prestigieux de la pensée vivante, le Collège de France. L'AG 2008 s'était inscrite dans la même veine. C'est ainsi au Palais d'Iéna, à l'aimable invitation du président Jacques Dermagne, que l'AIPC avait tenu un colloque sur le thème « Notre monde n'est pas fini, ou comment conjuguer croissance et développement durable », avec Jacques Attali et Michel Rocard.

L'AG 2009 a continué à creuser le sillon. C'est ainsi au Tapis rouge, ancien grand magasin haussmannien qui eut son heure de gloire pendant la campagne présidentielle de 2002, qu'elle s'est transportée le 23 juin dernier pour débattre de sa vie collective, de son avenir, et de la question du



rôle régulateur de l'Etat que la crise actuelle a remis pleinement en lumière et qui interpelle le corps dans sa vocation de maître d'œuvre des grandes politiques publiques. Après le développement durable en 2007 et la croissance en 2008, le rôle moteur de l'Etat dans le jeu économique a été au cœur des débats de son colloque sur le thème « L'action publique, un remède à la crise ? », qui a été suivi par 140 auditeurs dont 40 invités, et dont les orateurs ont été Benoît Bazin, Thierry de Montbrial, Jean-Marc Jancovici, Mathieu Pigasse, et Hubert Védrine en tant que conférencier de clôture.

RAPPORT FINANCIER 2009

EXECUTION DU BUDGET 2009

Le budget 2009 a été exécuté, comme le budget 2008, en léger excédent, de 2 592 € après prise en compte des (très faibles) produits financiers.

Par rapport au budget prévisionnel adopté en assemblée générale le 23 juin 2009, on notera l'amélioration des postes relatifs :

- Aux frais d'impression et de routage, conséquence d'une politique volontariste de correspondance électronique (la voie postale restant toutefois de rigueur pour les appels de cotisations et courriers statutaires) ;
- Au fonctionnement courant, pour les mêmes raisons et au prix d'un contrôle vigilant des postes de dépenses ;
- A l'AG.

En revanche, une dégradation est observée :

- Sur les cotisations (- 3 % après - 6 % en 2008) ;
- Sur le poste investissement lié à la numérisation des archives de PCM, en vertu du choix d'achever dès cette année la numérisation du siècle de la revue ;
- Sur les produits financiers, qui tombent pratiquement à zéro du fait de la non réalisation de plus-values de cession de SICAV de trésorerie reportables sur 2010.

BUDGET PREVISIONNEL POUR 2010

Le budget prévisionnel pour 2010 est ici présenté pour mémoire, dans le format de la seule AIPC.

En réalité, le budget sera celui de la structure commune. Il fait l'objet d'une présentation synoptique dans le rapport commun.

Les présents chiffres permettent de matérialiser l'ambition de dégager à nouveau un résultat légèrement positif, même en l'absence de produits financiers – qui constituent une soupape de sécurité utilisable en cas de nécessité – du fait d'une gestion rigoureuse.



COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2009 ET BUDGET PREVISIONNEL 2010 DE L'AIPC		2010	2009	2010 /	2010 /	2009	2008
		prévis.	réalisé	2009	2009 (%)	prévis.	réalisé
CHARGES	Autres achats et charges externes / Fonctionnement	123 350	124 361	-1 011	-1%	141 619	139 146
	Couverture / iconographie	3 000	1 230	1 770	144%	3 000	3 406
	Imprimeur	4 000	2 456	1 544	63%	6 000	5 809
	Plotage	0	0	0	#DIV/0!	6 500	6 166
	EDF	750	748	2	0%	1 000	661
	Fournitures de bureau et petit matériel	3 000	2 195	805	37%	4 000	3 930
	Photocopies	8 500	8 112	388	5%	8 500	10 648
	Locations immobilières	40 000	37 041	2 959	8%	36 109	33 754
	Entretien	4 500	4 770	-270	-6%	4 900	4 954
	Assurances	800	800	0	0%	750	728
	Documentation	2 000	2 450	-450	-18%	2 000	1 982
	Honoraires expert-comptable	7 500	7 353	147	2%	7 460	7 711
	Honoraires autres / experts	2 300	2 152	148	7%	2 500	2 305
	Frais d'actes	0	4 000	-4 000	-100%		
	Frais de mission	4 000	3 858	142	4%	4 500	4 243
	Affranchissement	5 500	5 669	-169	-3%	4 000	3 680
	Télécommunications	8 800	8 684	116	1%	8 000	7 460
	Frais de banque	1 200	1 117	83	7%	900	871
	Réunions de travail et cocktails	7 500	7 329	171	2%	12 000	11 139
	Info IPC (Retraités)	5 000	5 109	-109	-2%	4 500	4 413
	Assemblée générale	15 000	19 288	-4 288	-22%	25 000	25 286
	Impôts, taxes et versements assimilés						
	Salaires et traitements	98 850	91 632	7 218	8%	98 380	146 341
	Salaires	98 000	91 529	6 471	7%	97 500	94 739
	Variation provision congés	0	-741	741	-100%	0	6 536
	Indemnités de transport	850	844	6	1%	880	859
	Charges sociales	43 640	39 629	4 011	10%	43 000	
	Charges	42 140	39 369	2 771	7%	41 500	42 907
	Tickets restaurants	1 500	260	1 240	477%	1 500	1 300
	Dotation aux amortissements		6 741	-6 741	-100%	6 020	6 351
	Autres charges	30 000	46 343	-16 343	-35%	38 750	46 204
	Transports et déplacements			0	#DIV/0!	1 000	
Frais de représentation			0	#DIV/0!	2 000	1 733	
Divers	5 000	2 134	2 866	134%	7 000	7 224	
Versement à Fonds Alliance (convention du 13/12/07)	12 000	12 000	0	0%	12 000	12 000	
G 16	500	550	-50	-9%	750	750	
Prestation informatique web	12 500	6 407	6 093	95%	6 000	3 963	
API numérisation de FCM		25 252	-25 252	-100%	10 000	20 534	
CHARGES D'EXPLOITATION	295 840	308 706	-12 866	-4%	327 769	338 042	
PRODUITS	Produits d'exploitation	304 742	310 682	-5 940	-2%	319 118	307 533
	Cotisations	138 000	137 515	485	0%	142 000	141 805
	Redevance et vente annuaire	25 000	31 035	-6 035	-19%	21 818	21 818
	Redevance annuaires AIPC	0		0	#DIV/0!	10 000	
	Redevance FCM	79 431	79 431	0	0%	79 500	79 431
	Abonnements FCM/IPC	36 000	36 208	-208	-1%	60 000	59 394
	Abonnements FCM/civils	3 000	3 044	-44	-1%		
	Abonnements FCM/autres	18 000	17 840	160	1%		
	Ventes au numéro FCM	1 000	1 072	-72	-7%		
	Produits séminaires	500	690	-190	-28%	2 000	1 000
	Dons amicale	3 811	3 811	0	0%	3 800	3 811
	Divers	0	36	-36	-100%	0	274
	Produits financiers		616	-616	-100%	10 000	33 522
	PRODUITS	304 742	311 298	-6 556	-2%	329 118	341 055
	RESULTAT D'EXPLOITATION (hors produits financiers)	8 902	1 976	6 926	351%	-8 651	3 013
	RESULTAT GLOBAL (produits financiers inclus)	8 902	2 592	6 310	243%	1 349	3 013



RESOLUTIONS

N° 1 : APPROBATION DU RAPPORT MORAL

L'Assemblée générale de l'AIPC approuve le rapport moral de l'exercice 2009 présenté par le président.

N° 2 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

L'Assemblée générale de l'AIPC approuve le rapport financier de l'exercice 2009 présenté par le président et le trésorier.

Elle décide d'affecter l'excédent de 2 592 € aux réserves.



ANNEXES

PCM : PLANNING REDACTIONNEL 2008 ET 2009

Cœuvres de bénévoles, PCM connaît, comme ses consœurs, des difficultés à tenir ses plannings. L'année 2009 a ainsi vu la persistance d'un décalage du planning, compensé aux yeux du lecteur – et des annonceurs – par une livraison sensiblement enrichie et nourrie de thèmes porteurs.

A ce jour, les numéros publiés depuis le 1^{er} janvier 2009 et programmés sont les suivants :

N°	Thème	Rédacteur en chef
paru en 2009		
08 02-03	Tour à tours	Fouad Awada
08 04	Espaces protégés	Christian-Noël Queffelec
08 05	Péri urbain	Michel Rostagnat
08 06-07	Energie 1: consommer moins, consommer mieux	Blandine Antoine
08 08-09	Carrières à l'international: partir, revenir / Martinique, Guadeloupe et Réunion	Michel Rostagnat
08 10	Gros plan sur les relances	Pierre Jacquet, Annie Soriot
08 11-12	Les défis de l'ingénierie française	Denys Alapetite, Jacques Bonneric
09 01	L'or bleu: protéger une ressource naturelle	Hervé Lainé et Michel Buisson
09 02	Maroc horizon 2020	Mouhssine Bouzoubaa
paru en 2010		
09 03	Production d'énergie: évolution ou révolution?	Antoine Saglio
à paraître		
	Aéroports	
	Régulation: l'arbitre et la mêlée	Michel Rostagnat
	Management	
	Ponts au féminin	
	Développement durable et solidarité internationale	
	Partenariats public privé	Claude Martinand et Pierre Van de Vyver
	Changement climatique: la physique	Philippe Courtier
	Changement climatique: les impacts	Philippe Courtier
	Changement climatique: la négociation	Philippe Courtier
	A contre-courant	Jean-Loup Charrier
	Esthétique et performance, ponts et passerelles	Denys Alapetite
	Histoire de la carte	



LES PROPOSITIONS DU GROUPE OSMOSE

Formation

1. Une formation « par » la recherche au niveau « D » de la norme internationale
2. Un doctorat de préférence sur des problématiques appliquées, acquis en entreprise ou au contact des politiques publiques, et si possible à l'international
3. Une formation différenciée, aux spécialités et métiers du corps...
4. ... complétée par une formation professionnalisante en continu pour l'ensemble de la promotion, y compris les lauréats du concours interne, dans les disciplines de la complexité
5. Une formation dans le cadre de ParisTech, s'appuyant sur l'ENPC et AgroParisTech
6. Le maintien du principe du classement à l'X mais la pondération de certaines matières ou l'exigence de pré-requis par le corps en fonction de ses spécialités
7. Une formation complémentaire requise, en cours de carrière, pour l'accès aux grades et fonctions de direction au service de l'Etat (« école de guerre »)
8. Une ouverture de l'ENPC et d'AgroParisTech aux cadres supérieurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière
9. Une évolution progressive vers ce schéma...
10. ... qui pourrait s'étendre aux autres corps techniques

GRH du corps

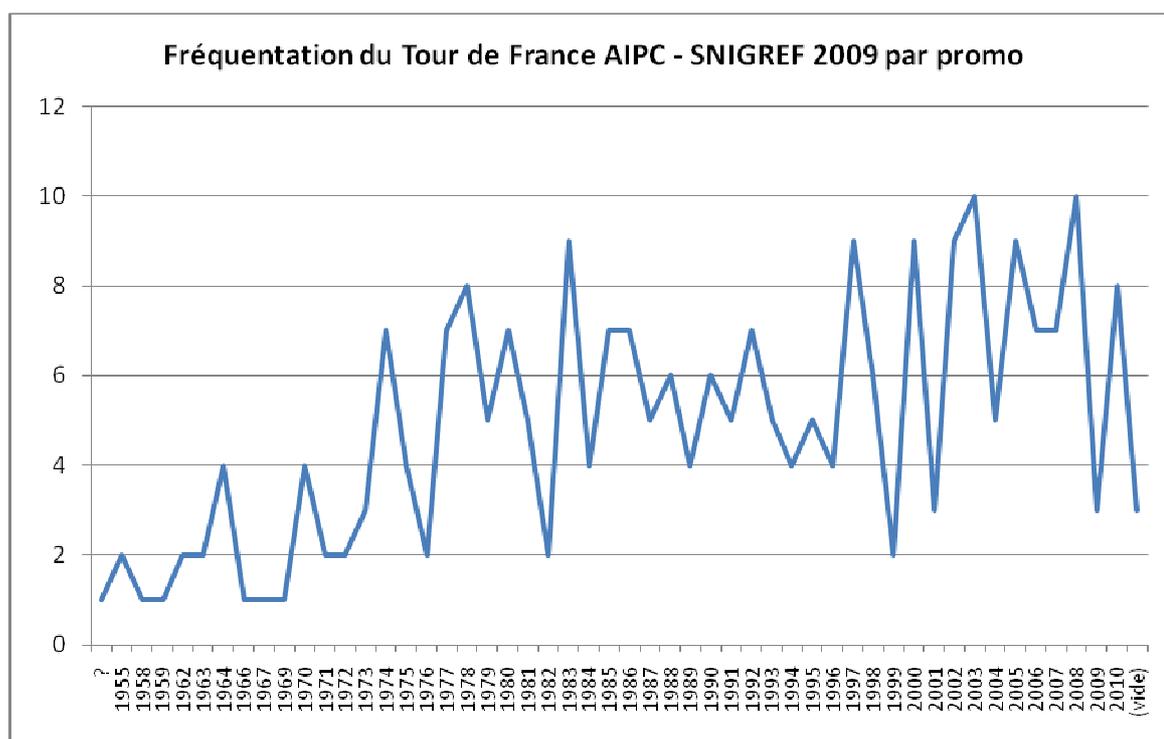
1. Un chef de corps (et une équipe) chargé de sa gestion stratégique, dégagé de la gestion des emplois, jouissant d'un pouvoir d'orientation et d'évocation et assurant un suivi personnalisé des individus
2. Le chef de corps préside la CAP du corps
3. Une charte de gestion approuvée et évaluée en CAP
4. Un service unique chargé de la gestion administrative des agents du nouveau corps
5. Un suivi personnalisé des cadres : évaluation selon les compétences acquises en situation professionnelle, « *people review* », transparence de la hiérarchie, traitement spécifique des agents touchés par les réformes
6. Essaimage : accompagnement des individus, gestion du vivier de l'ensemble des compétences, valorisation des retours
7. Recrutement : dimensionné aux besoins présents et futurs dans le cadre d'une gestion réellement prévisionnelle des emplois et des compétences
8. Les postes : cotation, fiches de postes, et anticipation (« plans de succession »)
9. Rémunération à la performance : dans des limites raisonnables pour être adaptée au travail de long terme de la puissance publique et éviter les comportements de « chapelle »
10. Valorisation de la formation initiale et continue



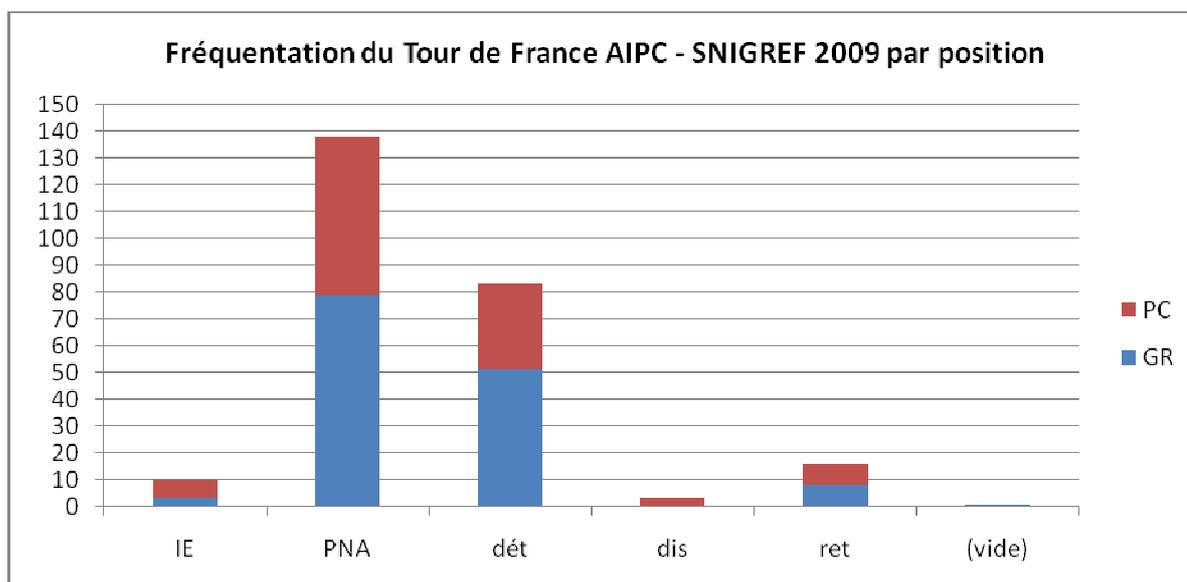
COMPTE-RENDU DU TOUR DE FRANCE DU PRINTEMPS 2009

Le Tour de France engagé par l'AIPC et le SNIGREF à la rencontre de leurs adhérents en mai 2009 a permis, en quinze étapes, dont deux à Paris et une à Bruxelles, de rencontrer plus de 250 camarades.

Une première découverte est que les jeunes générations ont répondu présentes. La pyramide des âges (par promo) des participants est nettement orientée vers les jeunes :

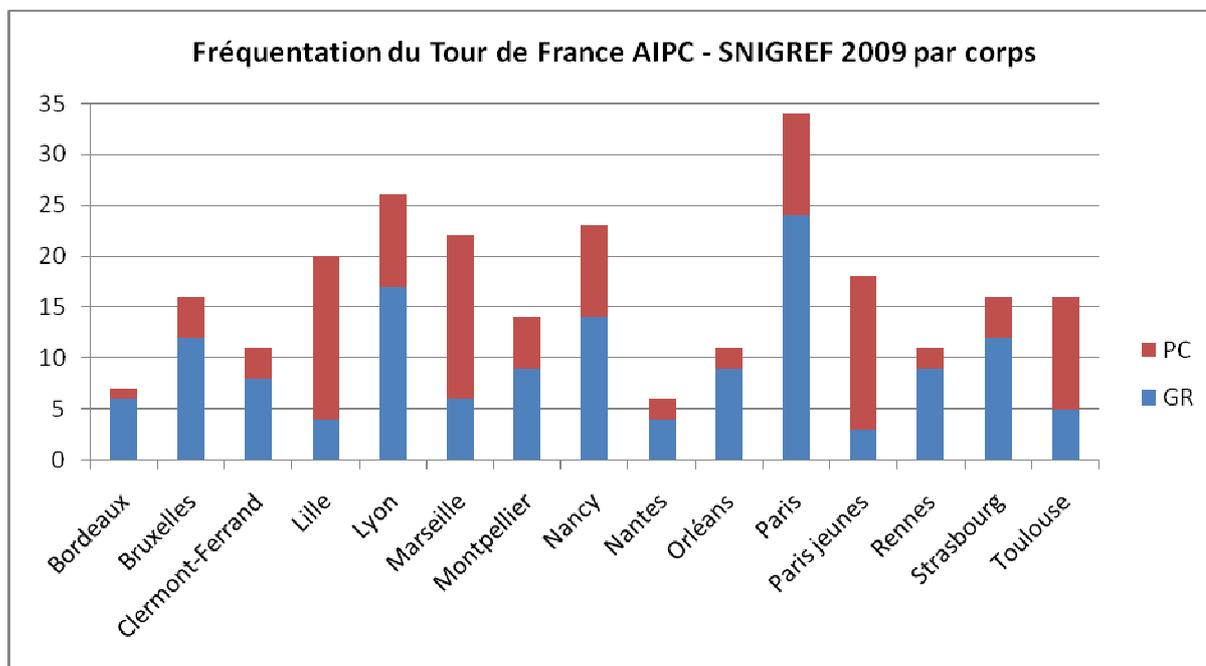


Les camarades en détachement ont bien répondu à l'invitation, avec quelques musts (CEMAGREF par exemple). En revanche, les camarades essayés vers le privé (de même de certaines maisons d'emploi comme la Météo) ont été pratiquement absents :





Le graphique ci-dessus montre incidemment un bon équilibre entre la réponse des IPC et celle des IGREF, même s'il y a eu des étapes « plutôt ponts » et des étapes « plutôt GREF », comme le montre le graphique ci-dessous.



Il est bien évidemment impossible de conclure les débats de cette tournée sur un consensus définitif. Mais on s'est efforcé de donner dans le tableau ci-dessous l'esprit de chacune des rencontres. Retenons-en l'essentiel :

- ✓ Un contact amical et une richesse d'échanges entre deux maisons qui se connaissaient mal ;
- ✓ Chez les IGREF, un plus grand appétit de fusion, fondé sur une précédente fusion (2002) plus réussie ; la fusion à venir étant entendue par eux jusqu'à celle des syndicats ;
- ✓ Un accord assez général avec les orientations stratégiques définies en AG et dans les rapports Osmose, sur l'essence (technique) du corps, les parcours professionnels (appuyés sur l'opérationnel), la formation et la GRH (avec une grande attente sur ce point) ; accord également sur la dénonciation des risques (une formation unifiée trop générale qui cantonne les agents au management en laissant la technique à leurs collaborateurs) ; un seul point en débat, entre les jeunes et leurs aînés, sur l'acquisition du doctorat (le « D » de Bologne) ;
- ✓ Des opportunités, en lien notamment avec l'acquisition du « D » en premiers postes dans des lieux qui ouvrent à des métiers opérationnels : l'enseignement agricole, la formation continue par la recherche au CEMAGREF, l'IGN et ses métiers d'information géographique comme tremplin vers l'inventaire forestier, etc. ;
- ✓ Une volonté de réinvestir le terrain des idées, donc la dimension associative.



LETTRE AU CABINET DU PREMIER MINISTRE (23 FEVRIER 2009)



Paris, le 23 février 2009

Monsieur le Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

A l'attention de Monsieur Jean-François MONTEILS
Conseiller

Le Grenelle de l'Environnement a tracé les voies d'une révision fondamentale du projet de développement économique, social et environnemental du pays. Il s'agit de retrouver les voies d'une croissance économique durable, fondée sur une gestion respectueuse des ressources de la planète. Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire est chargé de piloter la mise en œuvre de cette stratégie.

Forts de leur expérience pluriséculaire, les Ingénieurs des Ponts et Chaussées (IPC) et les Ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (IGREF) regroupent des capacités d'innovation, de conception, de régulation, de mise en œuvre et de gestion des politiques publiques et des projets dans tous les secteurs économiques et d'activité qui fondent cette nouvelle stratégie. Il s'agit notamment de l'aménagement des espaces naturels et bâtis, des transports de personnes et de biens (terrestres, fluviaux, maritimes et aériens), de la production, du transport et de la distribution de biens stratégiques (énergie, matières premières, eau, information), de la construction (résidentielle, industrielle et tertiaire), de l'agriculture, de la pêche et de la forêt. Les objectifs qu'ils poursuivent sont ceux de la vitalité économique et touristique du pays et de la protection de l'environnement dans un esprit d'équité sociale et territoriale. Ensemble, ils sont totalement mobilisés pour la mise en œuvre des conclusions du Grenelle et des orientations traduites dans les premiers textes législatifs. Leur accès aux plus hauts postes d'encadrement et de direction de la fonction publique conditionnera l'intégration de cette nouvelle vision du développement dans la conduite des affaires publiques.

Lors du Comité de Modernisation des Politiques Publiques du mois d'avril 2008, le Président de la République a annoncé la fusion du corps des IPC avec celui des IGREF. Cette décision traduit la volonté de regrouper dans le même corps d'ingénieurs hauts fonctionnaires deux

Association des ingénieurs des ponts et chaussées

18 rue de Varenne, 75007 Paris
T[°] 01 53 63 32 80, Fax 01 42 84 11 75
aipc@ponts.org <http://aipc.ponts.org>

Syndicat national des ingénieurs du génie rural,
des eaux et des forêts

19 avenue du Maine, 75732 Paris Cedex 15
T[°] 01 45 49 89 88, Fax : 01 45 44 84 56
permanence@snigref.fr, <http://www.snigref.fr>



entités historiquement au service du développement de la nation. Les IPC et les IGREF partagent ce projet qui nécessite des décisions fortes et rapides pour être au service de la relance de l'économie du pays.

Afin de pouvoir répondre à cette ambition, ils souhaitent concrètement positionner le futur corps des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts comme acteur majeur dans l'évolution d'une action publique responsable et moderne. Trois principes indissociables nous paraissent devoir être respectés pour garantir le succès.

1) Une formation reconnue, de haut niveau

Un tel corps de fonctionnaires a par nature un positionnement interministériel et transversal aux différentes fonctions publiques. A l'instar de ses prédécesseurs, il doit être reconnu pour son excellence et son utilité par les élus comme par le grand public. Sa force, sa valeur et sa renommée sont issues de celles de deux corps prestigieux de plus de 200 ans. Elles résultent avant tout d'une sélection poussée à l'entrée dans le corps, du choix d'une formation d'excellence et de parcours exigeants.

En ce début de XXI^{ème} siècle dans lequel les frontières de la connaissance et de la compétence seront en bonne partie abolies, il est nécessaire d'aller de l'avant et de proposer aux IPEF une formation de haut niveau dans un contexte renouvelé. Deux préoccupations doivent dominer : former des ingénieurs appartenant à ce qui se fait de mieux au niveau français, et leur donner les atouts permettant leur reconnaissance à leur juste valeur au niveau international.

Il s'agit donc de réussir l'intégration :

- d'une formation initiale différenciée, ouverte aux spécialités diverses et aux métiers du corps...
- ... complétée par une formation professionnalisante en continu pour l'ensemble de la promotion, y compris les lauréats du concours interne, dans les disciplines de la complexité,
- d'une formation complémentaire requise, en cours de carrière, pour l'accès aux grades et fonctions de direction au service de l'Etat (« école de guerre ») et des collectivités locales,
- et la valorisation de ce dispositif séquentiel de formation par **l'accès des IPEF au niveau « D » de la norme internationale** (par la voie du doctorat de recherche pour certains et par celle de problématiques appliquées inspirées de modèles en vigueur dans certains pays pour les autres). Ceci implique en particulier des premiers postes permettant de valoriser cette formation.

Il s'agit bien de former des ingénieurs par la recherche et non pour la recherche. Ces modalités sont originales et requièrent une mise en place progressive, mais elles permettront de garantir la qualité du recrutement et la motivation des corpsards.

2) Une gestion dynamique et moderne des compétences individuelles et collectives :

Le caractère interministériel de ce corps et les compétences utiles à l'Etat comme aux collectivités territoriales doivent permettre de répondre à un très large spectre d'intervention publique, que cette dernière s'exerce sous maîtrise d'ouvrage directe ou par délégation de service public confiée à des entreprises reconnues. Au titre de la diversité et de l'enrichissement des parcours professionnels, certains IPEF seront même enclins à passer une



partie de leur carrière dans la sphère privée, en situation de pilotage de services directs à la population.

De ce fait, à l'instar de ce qui est prévu pour le nouveau corps d'Ingénieurs des Mines, il est nécessaire de mettre en place un dispositif de gestion des compétences individuelles dynamique et réactif permettant d'alimenter le réservoir de compétences collectives du corps. Ce dernier constitue la réponse opérationnelle à l'ambition souhaitée pour le corps des IPEF, et qui dépasse dans les faits la seule réponse aux besoins exclusifs des deux ministères de tutelle. C'est pourquoi le **chef de corps**, garant du développement des compétences des individus et du groupe, doit être doté d'une **structure légère** mais performante vouée à l'accompagnement des IPEF et de leurs parcours, attentive notamment à ceux qui essaient. Il doit présider la CAP et prendre une part active à la gestion des carrières pour assurer l'« offre » en articulation avec l'expression des besoins, la « demande » des différents ministères matérialisée par les différents postes proposés.

3) Une attractivité réelle par un solide statut et une rémunération valorisante

La variété des secteurs potentiels d'intervention des IPEF constitue un élément d'attractivité indéniable. Mais cette dernière ne peut être pérenne que si la carrière tout entière est à la hauteur de l'ambition affichée. Les défis du XXI^{ème} siècle ne sont pas plus minces que ceux des siècles précédents, et ils sont à relever dans un modèle de gouvernance largement plus ouvert et plus complexe. Ils justifient la nécessité pour l'Etat de disposer de cadres expérimentés et motivés, ayant fait leurs preuves en matière de management de projets lourds et de capacité de négociation. Il faut donc qu'au-delà des jeunes recrues, l'Etat propose aux IPEF un statut attractif, une évolution de carrière volontariste leur permettant de choisir en connaissance de cause le service public ou l'essaimage dans le secteur privé, et une rémunération compétitive en regard de celle proposée par les autres employeurs susceptibles de les recruter.

Les dispositions proposées par le G16, comme le récent statut du nouveau corps des Mines constituent des référentiels en dessous desquels il ne faut pas positionner le corps des IPEF, en particulier sur les niveaux indiciaires, les taux et âges de promotion et le régime indemnitaire.

De plus, le caractère d'excellence du futur corps doit se manifester par l'accès aux plus hauts postes d'encadrement et de direction de la fonction publique.

Ingénieurs de l'Innovation, des Réseaux et Territoire, prêts à participer activement à la construction d'un futur renouvelé, les IPEF se veulent le laboratoire et le fer de lance de l'évolution de la haute fonction publique française : les décevoir serait un mauvais signal de départ.

Thierry DUCLAUX
Président de l'AIPC

Thierry TURLAN
Président du SNIGREF



LES REFORMES ADMINISTRATIVES

La loi sur la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique

La loi sur « la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique a été promulguée le 9 août 2009. Son objectif est de favoriser la mobilité au sein de la fonction publique d'Etat, entre les trois fonctions publiques (territoriale et hospitalière y compris) et avec le secteur privé. La loi édicte ainsi un droit à la mobilité : « une administration ne peut s'opposer à la demande de l'un de ses fonctionnaires tendant, avec l'accord du service, de l'administration ou de l'organisme public ou privé d'accueil, à être placé dans l'une de ces positions statutaires ou à être intégré directement dans une autre administration qu'en raison des nécessités du service » (art. 4-I).

La notion de « nécessité du service » a été ensuite précisée par circulaire du 19 novembre 2009 : « Le refus opposé à une demande de mobilité doit rester exceptionnel. Il ne pourra en aucun cas être fondé sur des considérations d'ordre général. Dès lors, vous veillerez à ne pas subordonner le départ d'un fonctionnaire à son remplacement. Seules des raisons objectives et particulières, tenant à la continuité du fonctionnement du service où il exerce ses fonctions, pourront lui être objectées pour justifier qu'il ne soit pas fait droit à sa demande au terme d'une durée de 3 mois de préavis. En cas de contentieux, il vous appartiendra de rapporter la preuve du caractère indispensable de sa présence dans vos services pour justifier qu'il ne soit pas autorisé à poursuivre sa carrière dans un autre cadre. ».

Le droit à la mobilité est valable dès le début de carrière, sauf disposition contraire édictée dans le décret statutaire du corps. S'agissant du corps des IPEF, son décret statutaire permet le départ en détachement dès le premier poste (art. 8 : « Les ingénieurs-élèves [...] s'engagent à servir en qualité de fonctionnaire de l'Etat en position d'activité ou de détachement, pendant huit ans à compter de la date de leur titularisation dans le corps »).

Une véritable innovation est le traitement des agents touchés par la restructuration de leur service (art. 7). En pareil cas, l'administration les place en « réorientation professionnelle » et établit pour chacun d'entre eux un « projet personnalisé d'évolution professionnelle ». Elle est tenue ensuite de leur proposer trois postes « correspondant à [leur] grade, à [leur] projet professionnel et tenant compte de [leur] situation de famille » (ces dernières contraintes ont été introduites par le Sénat). En cas de refus de ces trois postes, les agents peuvent être placés en « disponibilité d'office ».

Dans la mesure où un fonctionnaire peut être ainsi touché non du fait de ses agissements, mais simplement du fait de reconfigurations administratives, l'AIPC avait souhaité, et s'en était ouvert en ce sens au député Jacques-Alain Bénisti, rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, le 25 juillet 2008, que soient prévues des procédures collectives négociées avec les organisations syndicales, à l'instar des procédures de plans sociaux imposées aux entreprises en vertu du Code du travail. Cette demande n'a pas été entendue à ce jour. L'AIPC a eu connaissance, le 3 février 2010, d'un projet de décret qui reste muet sur ce point.

Comment nous sommes devenus IPEF

La publication au JO du décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 « portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts » est une étape essentielle du processus de création de notre nouveau corps. Mais comme tout évènement, il a eu un avant et un après.

Avant : le processus de fusion a été lancé le 4 avril 2008 au Comité de modernisation des politiques publiques (CMPP) présidé par le Président de la République. Le dossier du CMPP disposait : « Pour favoriser encore le rapprochement des cultures et des savoir-faire, le corps des ingénieurs des ponts et chaussées et celui des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts seront dès à présent fusionnés. Il en sera de même pour les corps des Mines et des Télécommunications. Par ailleurs, une



réflexion plus globale sur les missions et les carrières des ingénieurs de l'État sera confiée par le Premier ministre à Jean-Martin Folz et Daniel Canepa. ». La fusion Mines – Télécoms est intervenue le 16 janvier 2009. Le rapport Folz Canepa, remis en janvier 2009, reconnaît quant à lui le besoin, dans l'appareil d'Etat, de « hauts fonctionnaires de formation scientifique et technique ». A la suite de la décision présidentielle, un rapport sur les conditions pratiques de la mise en œuvre de la fusion était confié à Messieurs Claude Martinand et Paul Vialle, respectivement vice-présidents du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER).

Après : le décret statutaire a été accompagné d'un décret indemnitaire (pour fixer la grille) et d'arrêtés, dont le premier, portant nomination de Claude Martinand comme premier chef de corps est daté du 30 septembre. A ce jour, ont été publiés les arrêtés relatifs à la composition de la Commission d'orientation et de suivi placée auprès du chef de corps (10 novembre 2009), à la formation des IPEF (27 novembre 2009) et au recrutement par concours dans le corps (3 décembre 2009). On attend encore l'arrêté relatif au taux de promotion de grade (« taux pro-pro »), mais sans attendre, une CAP s'est tenue le 11 décembre 2009, qui a maintenu globalement le rythme de promotion antérieur pour les IPC. S'agissant de la formation, la durée des études est réduite à deux ans, mais la perspective du doctorat est ouverte dans le premier poste.

Et pendant cela : le gouvernement a poursuivi son chantier de décloisonnement de la fonction publique, à partir du rapport Silicani (17 avril 2008), salué par les syndicats de hauts fonctionnaires pour son expression de la vocation de tous les grands corps à atteindre le « niveau V » des emplois de direction de l'Etat. Cela s'est traduit par la loi du 3 août 2009 sur la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique, qui notamment reconnaît la vocation des fonctionnaires à essaimer et sécurise leur reclassement éventuel, loi commentée par circulaire du 19 novembre 2009 qui explicite notamment les contraintes liées aux « nécessités du service » ; et au niveau réglementaire, par les décrets du 18 avril 2008 instaurant la règle de la position normale d'activité pour toute mutation d'une administration d'Etat à une autre ; du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats (PFR), instaurée dans un premier temps au bénéfice des seuls corps administratifs avec l'objectif de l'étendre aux corps techniques en lieu et place des primes actuelles ; plus tard, du décret du 9 octobre 2009 relatif à la PFR « des chefs de service, des directeurs adjoints, des sous-directeurs, des experts de haut niveau et des directeurs de projet ». Par ailleurs, la réforme des structures administratives s'est poursuivie. On en retiendra notamment le décret du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat, qui est une première cotation des postes, et le décret du 25 mai 2009 sur les SGAR.

La rémunération au mérite

La rémunération au mérite individuel est une des grandes composantes du projet gouvernemental de modernisation de l'Etat.

Les directeurs d'administration centrale étaient déjà concernés en vertu d'un décret du 11 août 2006, qui prévoyait la possibilité de moduler leur rémunération dans la limite de 20 % du traitement de base. Les décrets du 22 décembre 2008 et du 9 octobre 2009 permettent des modulations autrement plus considérables, de 3 000 €/mois pour les attachés à 5 000 €/mois pour les directeurs adjoints, experts et chefs de projets.

Afin de donner à la réforme tout son sens, et pour éviter les écueils d'un nivellement frileux ou de décisions arbitraires, l'édiction de règles claires et négociées devrait s'imposer.

Incidemment, le *benchmarking* international de l'OCDE conclut que de trop forts écarts sont contre-productifs, surtout en l'absence d'un vrai dialogue social (cf. colloque IGPDE du 25 mai 2009).